

	Dispense à l'entrée en formation du Test navette "Luc Léger" et du test d'habileté motrice	Dispense à l'entrée en formation du test navette "Luc Léger"	UC1 Encadrer un public	UC2 Projet d'animation	UC3 Mention activités physiques pour tous	UC4 Mention activités physiques pour tous
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.		X				
Titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016.	X					
CQP "animateur de loisirs sportifs" (ALS) option "activités gymniques d'entretien et d'expression" (AGEE) et option "jeux sportifs et jeux d'opposition" (JSJO)						X
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "activités physiques pour tous" (BPJEPS 10 UC)	X	X	X	X	X	X
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC2, UC3, UC4)			X	X		